

ROYAUME DE BELGIQUE

BREVET D'INVENTION



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1008643A6

NUMERO DE DEPOT : 09400848

Classif. Internat. : A44C G09F

Date de délivrance le : 02 Juillet 1996

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 21 Septembre 1994 à 10H30 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE:

ARTICLE 1.- Il est délivré à : NOULETTE Robert Ghislain; NOULETTE Carine Ghislaine
rue des Campeaux 48, B-7500 TOURNAI(BELGIQUE); rue des Brasseurs 109, B-7500 TOURNAI
(BELGIQUE)

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes
annuelles, pour : BRACELET D'IDENTIFICATION.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité
de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de
la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 02 Juillet 1996
PAR DELEGATION SPECIALE :

G. DE CUYPERE
Secrétaire d'administration

Bracelet d'identification

La présente invention concerne un bracelet d'identification qui permet d'obtenir, en cas de nécessité, diverses informations relatives au porteur.

5

Les caractéristiques de ce bracelet sont les suivantes :

- très léger mais résistant;
- pratique et esthétique;
- 10 - d'une étanchéité absolue, garantissant la sauvegarde des renseignements.

L'invention est exposée ci-après en détail à l'aide de dessins dans lesquels :

15

La figure 1 représente, en perspective, un bracelet d'identification réalisé conformément à la présente invention.

- 20 La figure 2 représente une bandelette signalétique en papier conformément à l'invention.

25 Les figures représentent un bracelet d'identification comprenant essentiellement un tuyau en caoutchouc 4 ayant la fonction de bracelet et aux extrémités duquel 1, vient s'introduire un petit

tuyau en matière plastique transparent 2
ayant une double fonction : connection et
logement de la bandelette signalétique 5

5 Conformément à la présente invention, la
bandelette signalétique 5 est transformée
en un petit rouleau 6 allant se glisser
à l'intérieur du tuyau en matière plasti-
que transparent 3, tout en laissant
10 apparaître au travers de ce dernier une
mention ou un signe distinctif.

La bandelette signalétique 5 est légère-
ment plus longue que le tuyau en matière
15 plastique transparent 2 afin d'en faci-
liter son extraction.

Revendications

1. Bracelet d'identification formé d'une bandelette signalétique (5) transformée en un petit rouleau (6) s'insérant dans un tuyau en matière plastique transparent (3). Celui-ci s'intercale entre les deux extrémités d'un tuyau en caoutchouc (1). Le présent assemblage est caractérisé par l'emboîtement du tuyau en matière plastique transparent dans le tuyau en caoutchouc offrant ainsi une très grande résistance à la traction mais permettant néanmoins de désolidariser facilement les éléments.
- 15 2. Bracelet d'identification selon la revendication 1, caractérisé par la transformation de la bandelette signalétique en papier (5) sous la forme d'un petit rouleau (6), lequel se loge à l'intérieur du
20 tuyau en matière plastique transparent (3).
3. Bracelet d'identification selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par la partie laissée visible du tuyau en matière
25 plastique transparent (2) nécessaire à la perception d'une mention ou d'un signe distinctif.

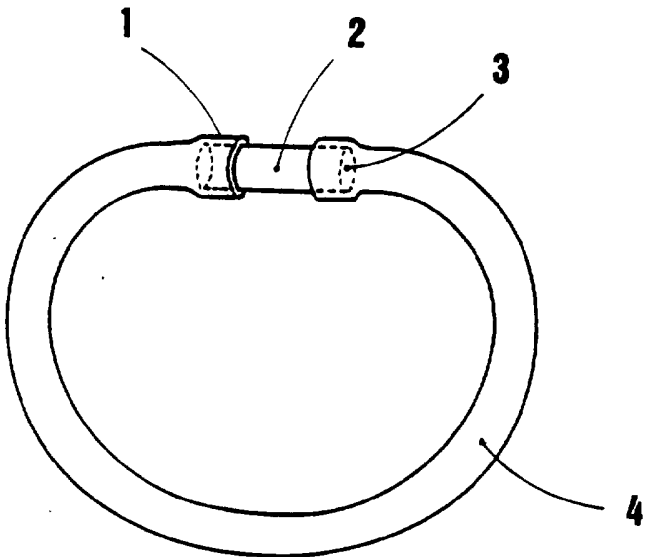


Fig. 1

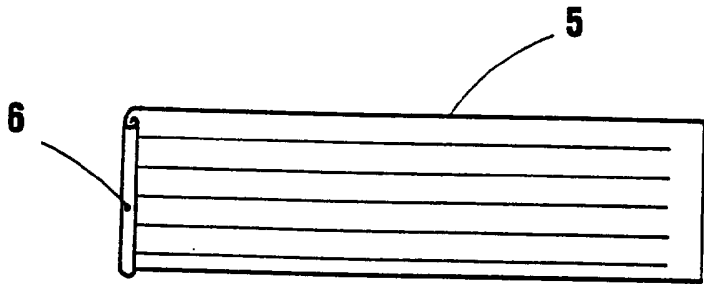


Fig. 2